

École Libanaise - Qatar

Code de conduite

CODE DE CONDUITE

Objectifs

L'École Libanaise du Qatar cherche à construire en chaque enfant un amour de l'apprentissage, un sens de la responsabilité, de l'autodiscipline, une image de soi positive, une haute estime de soi et le respect des autres. Nous enseignons et montrons par l'exemple un comportement positif qui comprend une écoute active, une communication constructive, de la collaboration, la résolution de problèmes et le respect mutuel. Il est attendu alors des élèves un comportement qui promeuve leur sécurité, la sécurité des autres dans un environnement propice à l'apprentissage.

Convictions

La discipline à l'école est le fruit d'un effort commun entre le personnel scolaire, les tuteurs et les élèves. Les erreurs étant inhérentes à la croissance et à la maturité, nous aidons nos élèves à réfléchir à propos de leurs erreurs comportementales et les guidons à prendre de meilleures décisions.

Notre politique de conduite reconnaît et récompense les élèves qui montrent un comportement positif. D'un autre côté, elle explique les conséquences / les sanctions d'un comportement indésirable / inapproprié.

I- Normes et attentes

a- Normes de conduite de l'élève

Les élèves sont tenus de /d' :

- assumer la responsabilité de leur apprentissage.
- suivre les directives de l'adulte en charge.
- être sensibles aux besoins et sentiments des autres.
- respecter les autres.
- utiliser un langage approprié.
- prendre soin des biens scolaires.
- se déplacer en toute sécurité à l'école.
- se conformer aux règles et directives de l'école.
- suivre les règles de sécurité dans les transports scolaires.
- régler les différends de manière pacifique.
- utiliser les moyens technologiques intelligemment et de manière responsable.
- respecter les lois et traditions de notre communauté et de la société qui nous accueille.

b- Attentes à l'égard du corps professoral

Il est attendu du corps professoral de/d' :

- s'assurer que les élèves soient en sécurité.
- collaborer avec les directrices de cycle et les parents pour veiller au bon comportement.
- être équitable, cohérent et respectueux.
- promouvoir et renforcer un comportement positif en classe.
- réitérer clairement les attentes à l'égard du comportement.
- critiquer le comportement et non la personne.
- s'efforcer d'être à l'heure pour leur cours.
- livrer des leçons adaptées et planifiées qui répondent aux besoins de tous les élèves.
- suivre les procédures de l'école pour traiter des incidents liés à un comportement inapproprié.
- réprimander en privé plutôt qu'en public.

c- Attentes à l'égard des parents ou des tuteurs

Il est attendu des parents et des tuteurs de/d' :

- collaborer avec le personnel scolaire pour veiller au bon comportement.
- informer le personnel scolaire de toute préoccupation.
- réagir aux inquiétudes exprimées par le corps professoral.
- s'assurer que les élèves arrivent à l'école bien équipés et prêts à travailler.

- s'assurer que les élèves arrivent à l'école à l'heure.
- préserver la réputation de l'école.

II- SYSTÈME DE RECONNAISSANCE ET DE RÉCOMPENSES

L'École Libanaise du Qatar utilise un spectre large de stratégies qui promeuvent un comportement positif et réduisent les occurrences d'un comportement indésirable (cf. Annexe 1). Les récompenses peuvent aller de paroles et gestes d'encouragement à des certificats individuels ou collectifs. Ci-dessous, une description du système de récompenses :

- Le règlement est affiché dans l'école, dans les classes et les cours de récréation.
- Des thèmes mensuels promeuvent un comportement positif et des campagnes de sensibilisation sur le rôle des élèves dans la construction d'un environnement scolaire productif et convivial.
- Un temps est alloué à la réflexion et à la discussion sur des aspects divers du développement social et personnel dont le comportement positif et négatif.
- Un système de récompense de classe est mis en place en fonction de la tranche d'âge (préscolaire).
- Des diplômes, cadeaux ainsi que des responsabilités clés sont accordés pour récompenser les comportements positifs (primaire).
- « La star de la semaine » est désignée pour célébrer les exploits (primaire).
- Des assemblées trimestrielles sont tenues au cours desquelles des sujets moraux et sociaux sont évoqués.
- Pour le cycle 1, chaque fois qu'un élève recueille 10 jetons de bonne conduite (enregistrés sur le portail), il recevra un cadeau du directeur de cycle.
- Pour les cycles 2 et 3, chaque fois qu'un élève recueille 10 jetons de bonne conduite (enregistrés sur le portail), il recevra un privilège spécial tel que sauter un devoir, changer de siège en classe, ne pas porter d'uniforme pendant une journée....
- Les jetons de bonne conduite comprennent :
 - Participer avec enthousiasme en classe.
 - Montrer des progrès reconnaissables dans une certaine matière.
 - Aider un élève dans le besoin.
 - Aider le professeur en classe.
 - Présenter un projet ou un travail manuel pour montrer un effort supplémentaire.
 - Faire preuve de civisme.
 - Faire preuve d'une grande amélioration de son comportement.
 - Terminer brillamment une tâche/un devoir.

III- STRUCTURES DE SOUTIEN ET DE REMÉDIATION

Les structures suivantes se trouvent à l'école pour soutenir les élèves au comportement problématique. Le renvoi à ces structures se fait à travers l'enseignant et la directrice de cycle et dans tous les cas avec la participation des parents ou tuteurs.

a- Programme de mentorat

Les directrices de cycles, leurs assistants et les conseillers scolaires travaillent ensemble pour soutenir et encourager les élèves qui ne répondent pas aux attentes de l'école.

b- Comité de soutien des élèves

Certains élèves ayant des troubles académiques ou comportementaux sont suivis par les membres de ce comité qui se réunit fréquemment pour décider des interventions appropriées.

c- Conseillers scolaires

Les conseillers scolaires travaillent avec les élèves individuellement ou en groupe, en fonction des besoins. Les conseillers évaluent le cas des élèves et déterminent s'ils sont les mieux à même de régler la situation ou s'il est plus adéquat de référer les parents ou tuteurs aux services d'un professionnel extérieur à l'établissement. Ces renvois aux services extérieurs peuvent concerner des problèmes disciplinaires, des évaluations de besoins éducatifs spéciaux ou encore pour un suivi psychologique.

d- Plan comportemental individuel

Ces plans concernent les élèves qui ont des comportements à risque. Des objectifs leur sont désignés et les interventions de l'école sont indiquées.

e- Conseil disciplinaire

Des audiences disciplinaires sont requises pour les exclusions de l'école de plus de deux jours ou pour les expulsions. Ces audiences garantissent un traitement équitable de l'élève, en présence de ses parents.

IV- PROCÉDURES RELATIVES AU COMPORTEMENT INACCEPTABLE

L'école a un code de conduite clair qui décrit les attentes, les violations et les sanctions appropriées (cf. Annexe 2). Les violations et sanctions y sont divisées en niveaux allant du plus faible au plus grave.

- 1- Il relève des fonctions de l'enseignant de régler **les incidents mineurs** qui ont lieu en classe. **Les incidents sérieux** peuvent également être pris en charge par l'enseignant, mais doivent figurer dans le dossier de l'élève sur le portail de l'école puis transmis à la directrice de cycle pour vérification.
- 2- Il relève de la responsabilité de l'enseignant principal de suivre le comportement des élèves et de s'impliquer si les comportements sont gênants pour les autres enseignants. L'enseignant principal peut alors noter tous les incidents et prendre les mesures adéquates.
- 3- Les directrices de cycle sont disponibles tout au long de la journée pour exclure les élèves des cours quand il s'agit de **perturbations sérieuses** (les enseignants envoient alors un élève responsable informer la directrice de cycle). Ces incidents doivent également être notés sur le portail de l'école.
- 4- La proviseure (ou une directrice de cycle suppléante) est la seule personne de l'école qui peut **exclure un élève de manière permanente après en avoir obtenu l'approbation du Ministère de l'Éducation**. Pour toutes les exclusions, les parents ou tuteurs sont informés par courrier des raisons de l'exclusion et de leur droit de recours. Un travail est donné aux élèves pour toute la durée de leur exclusion.

V- SANCTIONS

Les sanctions sont décidées en fonction de l'âge de l'élève, de la gravité de l'infraction et de la fréquence du comportement dans un laps de temps donné. Les sanctions seront appliquées de manière équitable, et l'exclusion ne sera utilisée qu'en dernier recours.

1- Incidents mineurs

Les incidents mineurs sont énumérés à l'annexe 2 (page 14). Toutes les sanctions appliquées à la suite d'incidents mineurs sont enregistrées par l'enseignant sur le module de comportement du portail et sont reçues directement par les parents.

Les sanctions de l'enseignant comprennent :

Étape 1 : Mener une courte discussion avec l'élève pour lui réapprendre le comportement approprié.

Étape 2 : Publier une remarque détaillée aux parents par le biais du module de comportement sur le portail.

Étape 3 : Consulter le conseiller scolaire.

Étape 4 : Appelez les parents.

Étape 5 : L'incident sera traité comme sérieux.

Les incidents mineurs pour chaque élève peuvent être éliminés au début de chaque trimestre sur la base de l'évaluation par le directeur de cycle de sa conduite générale.

2- Incidents sérieux

Les incidents sérieux sont traités par l'assistant du directeur de cycle ou le directeur de cycle et sont directement publiés aux parents :

Les actions/sanctions de l'assistant ou du directeur de cycle incluent (le directeur de cycle choisira la sanction qu'il juge la plus appropriée) :

- Discussion avec les enseignants de l'élève
- Rencontre avec l'élève
- Création d'un plan d'action avec le conseiller scolaire
- Contact avec les parents/tuteurs
- Signature par les parents/tuteurs d'un avertissement écrit
- Utilisation d'un carnet de comportement (annexe 4)
- Assigner une retenue pendant la pause
- Attribution d'une retenue après l'école
- Exclusion interne de l'élève
- Application de l'exclusion externe (non applicable au département préscolaire)

Au département du préscolaire, l'équipe éducative suit les règles ci-dessus après les premières semaines d'adaptation. Dans le cas où le comportement d'un élève est inapproprié et répétitif, les enseignants, avec le soutien du conseiller scolaire, conçoivent un plan de comportement individuel et le mettent en œuvre pendant six semaines. Si aucun progrès n'est remarqué après ce délai, la direction rencontre les parents ou tuteurs et demande une évaluation externe par un psychologue ou un thérapeute. Les parents ou tuteurs devront partager avec l'école la liste des recommandations du spécialiste et prendre à leur charge toutes les ressources pertinentes qui y sont indiquées.

Dans le cas où aucun progrès n'est remarqué dans le comportement de l'enfant, la réinscription de l'élève au sein de l'école sera suspendue pour de plus amples investigations.

3- Incidents graves

Ces incidents sont traités par le directeur de cycle, le conseiller scolaire et l'équipe de direction.

Les sanctions possibles sont les suivantes :

- Exclusion interne
- Exclusion externe
- Réinscription en suspens
- Exclusion permanente
- Intervention de la police

Examen de la politique

Cette politique a été établie en mai 2019 et a été revue en juin 2022. Les cadres supérieurs de la LSQ surveilleront l'application et l'efficacité de cette politique. Elle sera réexaminée chaque année et mise à jour si nécessaire.

Annexe 1

Ci-dessous certaines stratégies jugées utiles pour anticiper les mauvais comportements et promouvoir le bon comportement.

1- Louanges publiques et critiques privées

La reconnaissance publique d'un bon comportement peut être très efficace tout en faisant attention à la sensibilité des élèves par rapport aux éloges (verbaux, non-verbaux, directs ou indirects). D'un autre côté, les critiques doivent être, autant que possible, privées. Réprimander un élève devant ses camarades de classe risque de nuire à l'estime de soi et augmenter les comportements inappropriés, à court ou long terme.

2- Trois positifs avant un négatif

Cette règle est valable pour tout le monde. Avant de critiquer le travail ou le comportement d'un élève, pensez à faire trois contacts positifs au préalable. Ils seront ainsi plus réceptifs à la critique.

3- Reconnaître les sentiments

Un mauvais comportement, particulièrement chez les plus jeunes élèves, peut être un moyen d'attirer l'attention d'un adulte quand ils sont contrariés. Apprendre à reconnaître les sentiments des élèves permet à l'enseignant d'anticiper certaines réactions inappropriées.

4- Offrir un choix

Donner le sentiment d'indépendance aux élèves en les incluant dans la prise de décision, aussi simple soit-elle (choisir par quelle activité commencer par exemple) peut leur permettre de développer leur confiance en eux.

5- Rester cohérent

Quand toute l'équipe éducative agit de manière constante et cohérente, les élèves se sentent en sécurité et n'appréhendent pas les réactions. Ainsi, il est peu probable que des événements déclenchent un mauvais comportement.

6- Montrer par l'exemple

Il est important que les adultes montrent par l'exemple le comportement qu'ils estiment attendre de la part des élèves notamment en termes de respect, de responsabilité, d'équité, de pardon, ou encore de gestion de conflit amicale. Faire face à un comportement difficile peut déclencher des sentiments de colère, d'irritation, de déception ou même de désespoir. Il est préférable toutefois de ne pas communiquer ces sentiments. Les réponses doivent être discrètes, minimalistes et ciblées.

7- Rester vigilant

Il faut rester vigilant en classe en observant tous les élèves et en anticipant les problèmes. Repérer les élèves déconcentrés et les recentrer avant que leur comportement ne devienne perturbateur.

8- Écouter les élèves

Il faut écouter les élèves et prendre leurs commentaires en considération. Il faut qu'ils sachent qu'ils sont considérés et que leurs préoccupations sont entendues.

9- Maintenir un contact fréquent

Communiquer fréquemment avec les élèves, suivre les tâches qu'ils sont en train de réaliser et soyez attentifs à ceux qui travaillent bien. Les élèves doivent prendre conscience que le bon comportement attire l'attention des enseignants. Les élèves qui ont des difficultés à se concentrer doivent être recentrés fréquemment par l'enseignant qui les guide dans les tâches qu'ils ont à accomplir.

10- Anticiper les comportements perturbateurs

Quand un élève est déconcentré, il faut agir rapidement avant que son comportement ne devienne perturbateur.

11- Ayez conscience de vous-même

Quand on gère un incident, il faut être conscient de /du :

- sa position en classe.
- sa proximité avec les éléments perturbateurs.
- ses expressions faciales.
- son ton de voix.
- sa posture.
- son choix de paroles.
- maintien d'un contact visuel.

12- Souligner les bonnes actions

Il faut souligner et mentionner, chez certains élèves, la moindre action positive pour les motiver à agir mieux.

13- Intervention

Il peut être nécessaire de faire une pause pour mieux retravailler. Cette pause peut se traduire par un moment solitaire hors de classe pour se remettre les idées en place ou encore par une discussion avec un adulte (le conseiller par exemple).

Annexe 2

| | Code | Infractions |
|-----------------|------|--|
| Mineures | 1.1 | Négliger le travail scolaire, ne pas faire preuve de responsabilité. |
| | 1.2 | Ne pas terminer un devoir à la maison. |
| | 1.3 | Utiliser sans permission la propriété d'autrui ou envahir leur espace personnel. |
| | 1.4 | Se moquer des autres élèves. |
| | 1.5 | Faire des bruits gênants. |
| | 1.6 | Jouer dans les salles de bains, les couloirs, la cafétéria et les escaliers. |
| | 1.7 | Ne pas se conformer aux règles de l'école dans les bus scolaires. |
| | 1.8 | Utiliser le téléphone sans permission. |
| | 1.9 | Parler sans permission ou rire à haute voix pour distraire les autres. |
| | 1.10 | Mâcher un chewing-gum en classe ou manger sans permission. |
| | 1.11 | Se mettre debout sur les tables ou les chaises sans permission. |
| | 1.12 | Apporter des jouets à l'école sans permission. |
| | 1.13 | Ne pas se mettre en rang à temps. |
| | 1.14 | Utiliser l'ascenseur sans permission. |

| | Code | Infractions |
|------------------|------|--|
| Sérieuses | 2.1 | Répéter une infraction mineure. |
| | 2.2 | Ne pas porter l'uniforme scolaire à l'école. |
| | 2.3 | Répondre à d'autres adultes en charge. |
| | 2.4 | Manquer de respect à ses camarades. |
| | 2.5 | Siffler ou huer lors d'assemblées ou autres événements scolaires. |
| | 2.6 | Utiliser un autre moyen de transport que le bus scolaire pour venir à l'école sans permission des parents ou de l'école. |
| | 2.7 | Risquer la sécurité des autres ou de soi-même par ses actes. |
| | 2.8 | Utiliser les moyens technologiques à domicile ou à l'école dans le but de harceler, intimider ou offenser autrui. |
| | 2.9 | Manquer de respect aux adultes en charge. |
| | 2.10 | Harceler, intimider ou menacer autrui. |
| | 2.11 | Être grossier. |
| | 2.12 | Détériorer légèrement la propriété d'autrui ou de l'école. |
| | 2.13 | Utiliser un langage à connotation sexuelle. |
| | 2.14 | Injurier ou utiliser un langage grossier en parlant à ses amis. |
| | 2.15 | Tricher ou tenter de tricher aux examens. |
| | 2.16 | Arrivée tardive à l'école de manière récurrente. |

| | Code | Infractions |
|---------------|------|--|
| Graves | 3.1 | Répéter une infraction sérieuse. |
| | 3.2 | Manquer l'école sans raison valable. |
| | 3.3 | Manquer les cours. |
| | 3.4 | Manquer un examen sans raison valable. |
| | 3.5 | Refuser de se conformer aux sanctions. |
| | 3.6 | Se comporter de manière agressive. |
| | 3.7 | Se battre avec des élèves ou le personnel. |
| | 3.8 | Être très grossier avec le personnel. |
| | 3.9 | Voler les élèves ou le personnel. |
| | 3.10 | Vandaliser la propriété d'autrui ou de l'école. |
| | 3.11 | Commettre un acte physique de nature sexuelle. |
| | 3.12 | Initier ou être impliqué dans une bagarre. |
| | 3.13 | Apporter un couteau ou tout autre arme à l'école. |
| | 3.14 | Apporter ou fumer du tabac à l'école. |
| | 3.15 | Apporter ou consommer de l'alcool à l'école. |
| | 3.16 | Apporter ou user d'une substance illicite à l'école. |

Annexe 3

Formulaire de recommandation pour le conseiller scolaire

Il est très important de surveiller votre élève et de noter les comportements observables uniquement quand vous l'adressez au conseiller scolaire. Les comportements suivants, si observés, peuvent indiquer la nécessité de contacter le conseiller. Merci de bien vouloir documenter les comportements observés pour aider le conseiller à assister efficacement les élèves.

| | |
|-----------------------------|--|
| Elève | |
| Classe et section | |
| Personne référente | |
| Référé au conseiller | |
| Date | |

Priorité

- Faible (rdv en fonction de la disponibilité)
- Élevée (rdv au plus vite)
- Urgente (rdv immédiat)

Merci de noter les comportements observés sur **le long terme**.

ACADÉMIQUE

- Perfectionnisme
- Lutte pour l'accomplissement
- Tricherie
- Travaux de qualité médiocre
- Difficultés pour finir le travail

SOCIAL

- Timide / Silencieux
- Cherche à attirer l'attention
- Problèmes de sociabilité
- Problèmes avec des camarades
- Harcèlement (harcelé ou harceleur)

COMPORTEMENTAL

- Fréquemment distrait
- Faible capacité d'attention
- Hyperactif / Impulsif
- Fréquentes sautes d'humeur
- Utilise un langage inapproprié
- Ne reconnaît pas ses erreurs
- Semble triste / déprimé
- Sur la défensive, accuse les autres

Difficulté de concentration

Manque de confiance en soi

Perturbe les élèves

Quitte fréquemment la classe

PHYSIQUE

FAMILLE

Problème d'hygiène ou de soins personnels

Séparation / divorce récent

Dort en classe

Difficultés familiales

Fatigué en permanence

Nouveau-né dans la famille

Se plaint de violences physiques

Perte d'un membre de la famille

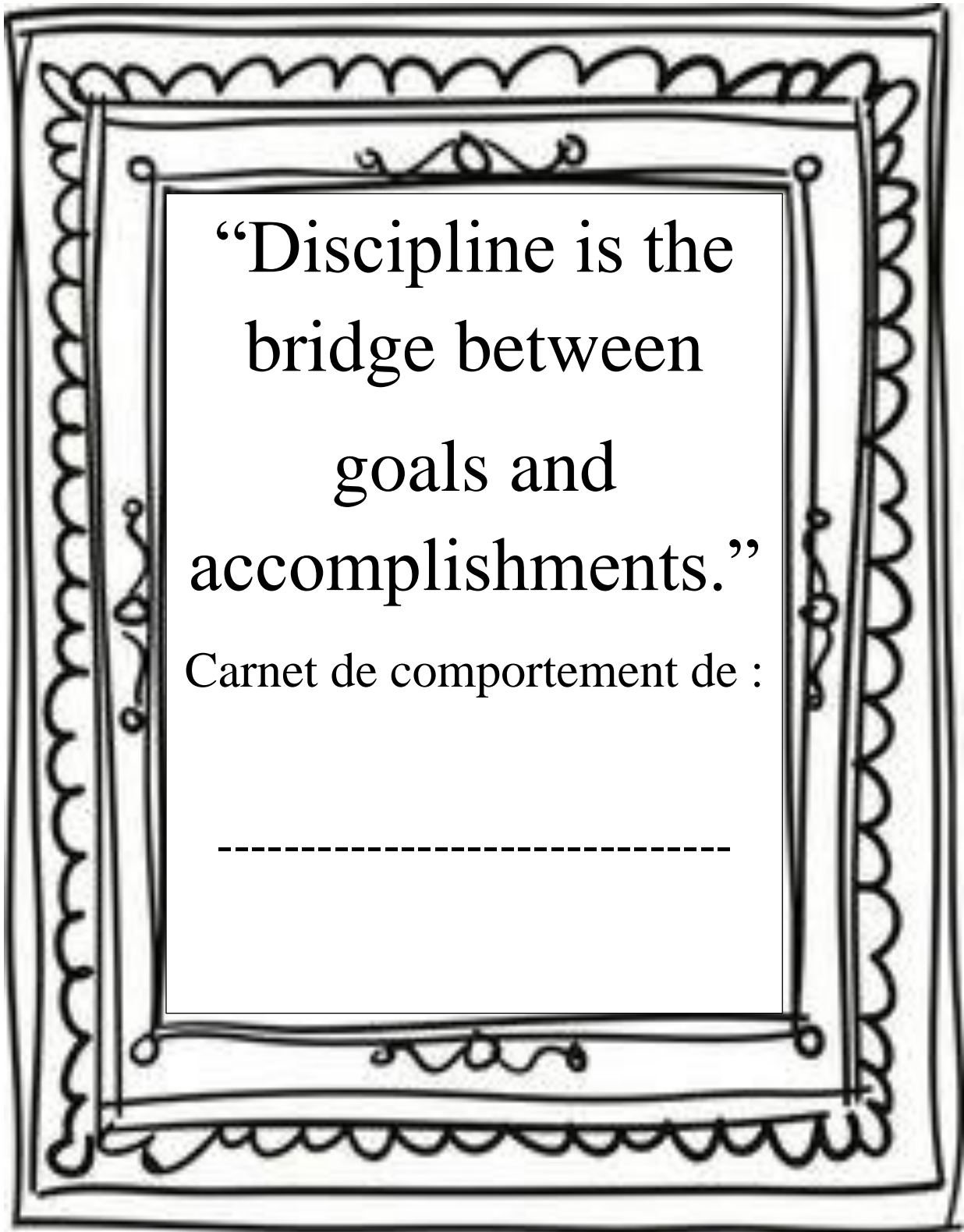
Autre :

Avez-vous partagé ces difficultés avec les parents de l'élève ?

Oui Non

Autres commentaires :

Annexe 4



Date : _____

| | |
|---------------------------|----------------|
| Session 1 Enseignant : | Commentaires : |
| Session 2 Enseignant : | Commentaires : |
| Session 3 Enseignant : | Commentaires : |
| Session 4 Enseignant : | Commentaires : |
| Session 5 Enseignant : | Commentaires : |
| Session 6 Enseignant : | Commentaires : |
| Session 7 Enseignant : | Commentaires : |